



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation et statut des infirmiers en réanimation

Question écrite n° 41873

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance et la spécificité des missions des infirmiers exerçant en réanimation. La crise sanitaire a tragiquement mis en lumière les services de réanimation et les soignants qui interviennent en leur sein, ces derniers étant jusqu'alors relativement inconnus du grand public. Ils ont démontré tout au long de la crise sanitaire leur spécificité et leurs compétences particulières. Ils déplorent pourtant de longue date un manque de moyens humains et la trop faible reconnaissance de leur métier. Cette compétence s'acquiert bien au-delà des trois années de formation généraliste nécessaire à l'obtention de leur diplôme. On a ainsi pu constater que la mobilisation de nombreux infirmiers et aides-soignants venant d'autres services, au sein des unités de réanimation, a donné lieu à des formations « sur le tas » en raison de l'urgence liée à l'épidémie. Toutefois, le travail réalisé par le personnel soignant au sein des unités de réanimation ne se résume pas à la prise en charge des patients atteints par la covid-19. S'il existe actuellement des formations propres, sanctionnées ou non par un examen final, celles-ci n'emportent aucune reconnaissance statutaire et salariale pour le personnel qualifié. Elle lui demande donc de bien vouloir indiquer si le Gouvernement entend mettre en place une professionnalisation fondée sur une formation spécifique destinée aux infirmiers exerçant en réanimation. Elle lui demande également de bien vouloir préciser ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour revaloriser leur statut, pallier le manque de moyens humains et prendre davantage en compte la pénibilité de leur travail qui conduit aujourd'hui à un important roulement au sein des services de réanimation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41873

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7523

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)